



Besoin d'aide congé payé

Par **lila92**, le **24/11/2016** à **10:26**

Bonjour,

J'aurais besoin d'aide j'ai pris des congés au mois d'Août 17 jours sur ma fiche de paie mon salaire de base est de 1510.65, une prime exceptionnelle de 50€ alors que d'habitude chaque mois j'ai une prime de 150€, il a déduit 987.73€ et sur la colonne à payer j'ai 987.73€ d'indemnité de congé ce qui me fait un salaire brut de 1560.65 et un salaire net de 1221.91 alors que le mois précédent j'ai eu un salaire de 1297.48 je ne comprend normalement en étant en congé on doit touché le même salaire non? Comment cela fais t il qu'on déduit et on rajoute le même montant (987.73€).

Dans l'attente de votre réponse.

Merci

Par **P.M.**, le **24/11/2016** à **11:07**

Bonjour,

En déduisant et en ajoutant la même somme, cela neutralise donc l'opération, il semble qu'il y ait une différence au niveau de la prime exceptionnelle qui explique donc la différence de net à payer si vous n'avez pas de titres-repas habituellement mais il est difficile de vérifier une feuille de paie sur un forum...

e vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail s'ils peuvent vous répondre ou de toute personne compétente en comptabilité paie...

Par **lila92**, le **24/11/2016** à **11:27**

Non je n'ai pas de paniers repas il verse chaque mois une prime de 150€ et quand j'ai pris des congés j'ai une prime de 50€ je ne comprend pas mon employeur me dis que comme j'avais pris des congés cela était normal que je touché moins. J'ai envoyé un mail à l'inspection du travail en espérant qu'il me répondent rapidement.

Par **lila92**, le **24/11/2016** à **11:34**

Normalement en étant en congés on doit touché le même salaire non? comme si on avais travaillé? ou je me trompe :(

Par **P.M.**, le **24/11/2016** à **11:45**

C'est en principe la règle et il faudrait que l'employeur justifie plus précisément sa réponse mais il doit considérer que la prime exceptionnelle n'est pas due ce qui est très discutable si vous la percevez tous les mois...